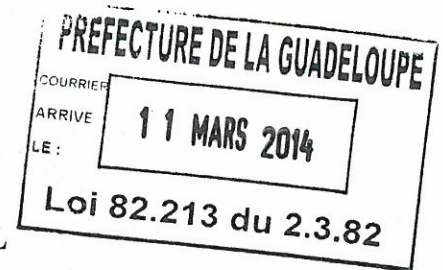




REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE GUADELOUPE
COMMUNE DE TROIS-RIVIERES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 FEVRIER 2014



L'an Deux Mil Quatorze, le jeudi 20 février, le Conseil Municipal de la ville de Trois-Rivières, s'est réuni à la salle des délibérations, sous la présidence de Madame Hélène VAINQUEUR CHRISTOPHE, Député-Maire pour la tenue de sa 2^{ème} session ordinaire de l'année suite à la convocation adressée par elle, le 14 février 2014.

Présents : VAINQUEUR CHRISTOPHE Hélène - MAGLOIRE Claude - OTTO AZINCOURT Josette - JERSIER Claude - GILLES Christelle - SACILÉ Serge - FRANCISQUE Jean-Louis - MARCIN PLANTIER Dany - NAINÉ Michelle - CALICAT Joseph - HATILIP ROCH Germaine - RENIER Renaud - LEBLANC Guy - RENIER Philippe - RUPAIRE Justin - LAROCHELLE Louis - LAROCHELLE Christiane - EUGENIE Gilberte - JOSEPH Michel - CLEON Alex - JONATHAN Juanita(21)

Représentée : REDUIT FROLLEAU Pierrette (*ayant donné procuration à Madame Hélène VAINQUEUR CHRISTOPHE*) - NOEL Jean-Philippe (*ayant donné procuration à Monsieur Louis LAROCHELLE*)(2)

Absents : VISIVE ANSELME Lucette - DORVILLE Albert - AMBERIEUX Alain - RUPAIRE Frantz - DEVAUX Rodolphe - HAJJAR BALTYDE Magda (6)

DELIBERATION N°03
SCHEMA REGIONAL DES INFRASTRUCTURES ET DE TRANSPORT (SRIT) :
AVIS A DONNER

Le Conseil Municipal,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu l'article 14-1 de la loi n°82-1153 du 30 décembre 1982 d'orientation des transports intérieurs dans sa version consolidée au 07 mars 2007 ;
- Vu la lettre adressée au Député-Maire par la Présidente du Conseil Régional de la Guadeloupe en date du 28 janvier 2014 portant information sur le schéma régional des infrastructures et de transport (SRIT) ;
- **Considérant** que le SRIT constitue le volet « Transport » du Schéma d'Aménagement Régional de Guadeloupe adopté en 2010 par l'Assemblée Régionale ;
- **Considérant encore qu'il s'agit d'un document partagé** permettant de mettre en œuvre une meilleure organisation des offres de transports sur l'ensemble du territoire de la Guadeloupe ;

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- **SE PRONONCE** au vu des éléments présentés, favorablement sur ce schéma.

.../...

.../...

- **DONNE** au Député Maire pouvoir pour mener à bien toutes discussions utiles relatives à cette question.

Fait et délibéré à Trois-Rivières, les jours, mois et an susdits.../...

Le Maire, Président de l'assemblée,



-Hélène VAINQUEUR CHRISTOPHE-

